



Assemblée générale 2024

Section Faucigny

Bonneville - 21 novembre 2024



FRANSYLVA

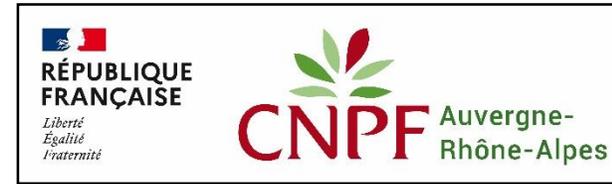
Ordre du jour

- ▶ Mot de Bienvenue - rapport moral
- ▶ Les évolutions climatiques, perspectives et adaptations
- ▶ Approbation comptes 2024
- ▶ Cotisations et cotisants
- ▶ Point sur les activités 2024 - réalisées et non réalisées
- ▶ Année 2025 : objectifs et réunions
- ▶ Extension du bureau
- ▶ Questions diverses
- ▶ Pot de l'Amitié

Mot de Bienvenue - Rapport moral



+



- Association liée du syndicat FRANSYLVA
- Représentation du propriétaire adhérent
- Protection juridique
- Accompagnement politique sur les thématiques liées à la forêt
- Travail de communication et de vulgarisation

- Etablissement public à caractère administratif
- Rôle de conseil, de formation du propriétaire forestier
- Instruction des documents de gestion durable
- Rôle de structuration de la forêt privée
- Travail de communication et de vulgarisation

=

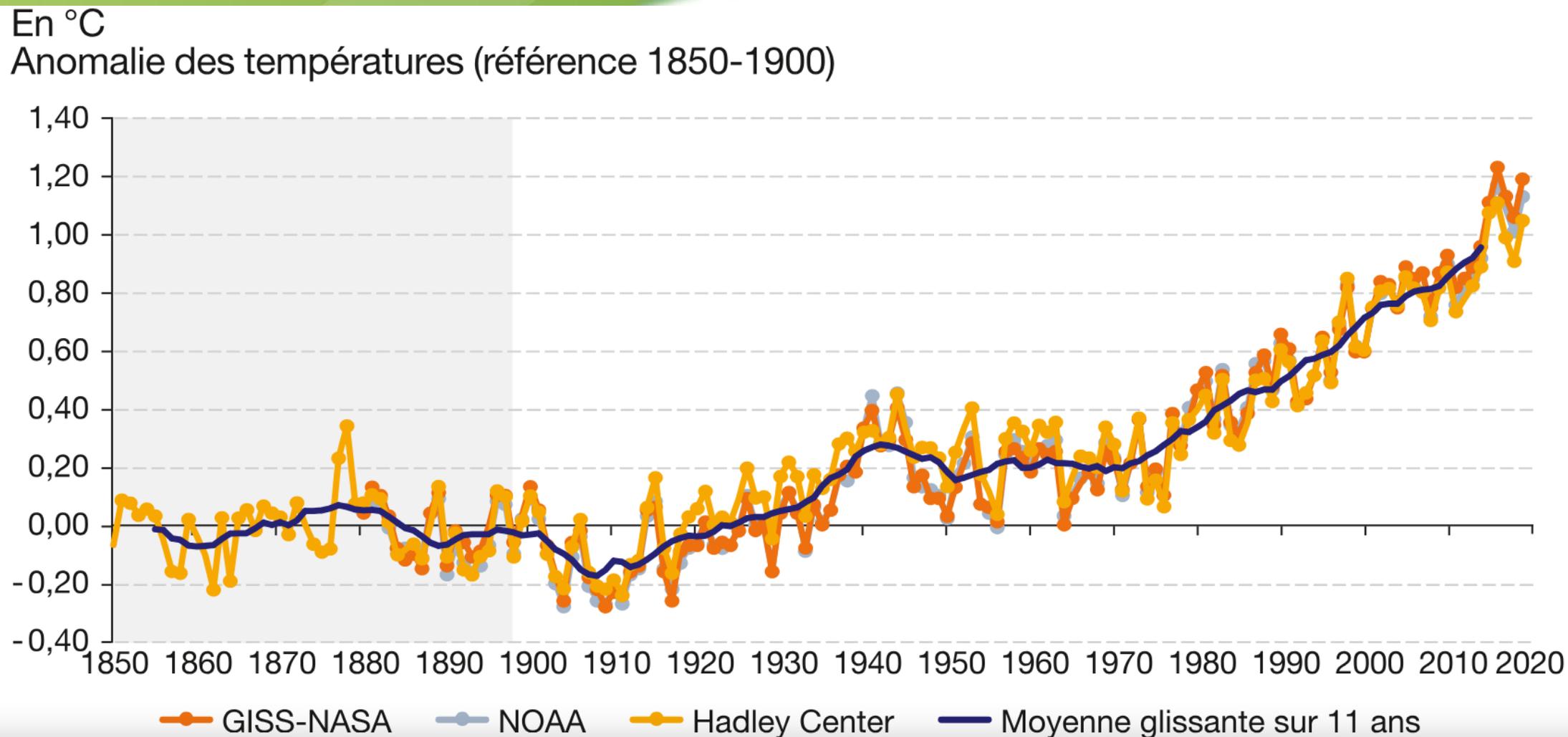
un travail réciproque et des liens forts

Une crise climatique... quantifiée ?

- Evolution climatique mondiale globalisée - *source GIEC*
 - => *Groupe d'Expert International pour le Climat*
- *Températures et précipitations*
 - Modifications observées depuis 1980
 - Accélération ressenties depuis 2010

Les évolutions climatiques

Au Niveau Mondial – jusqu'à maintenant



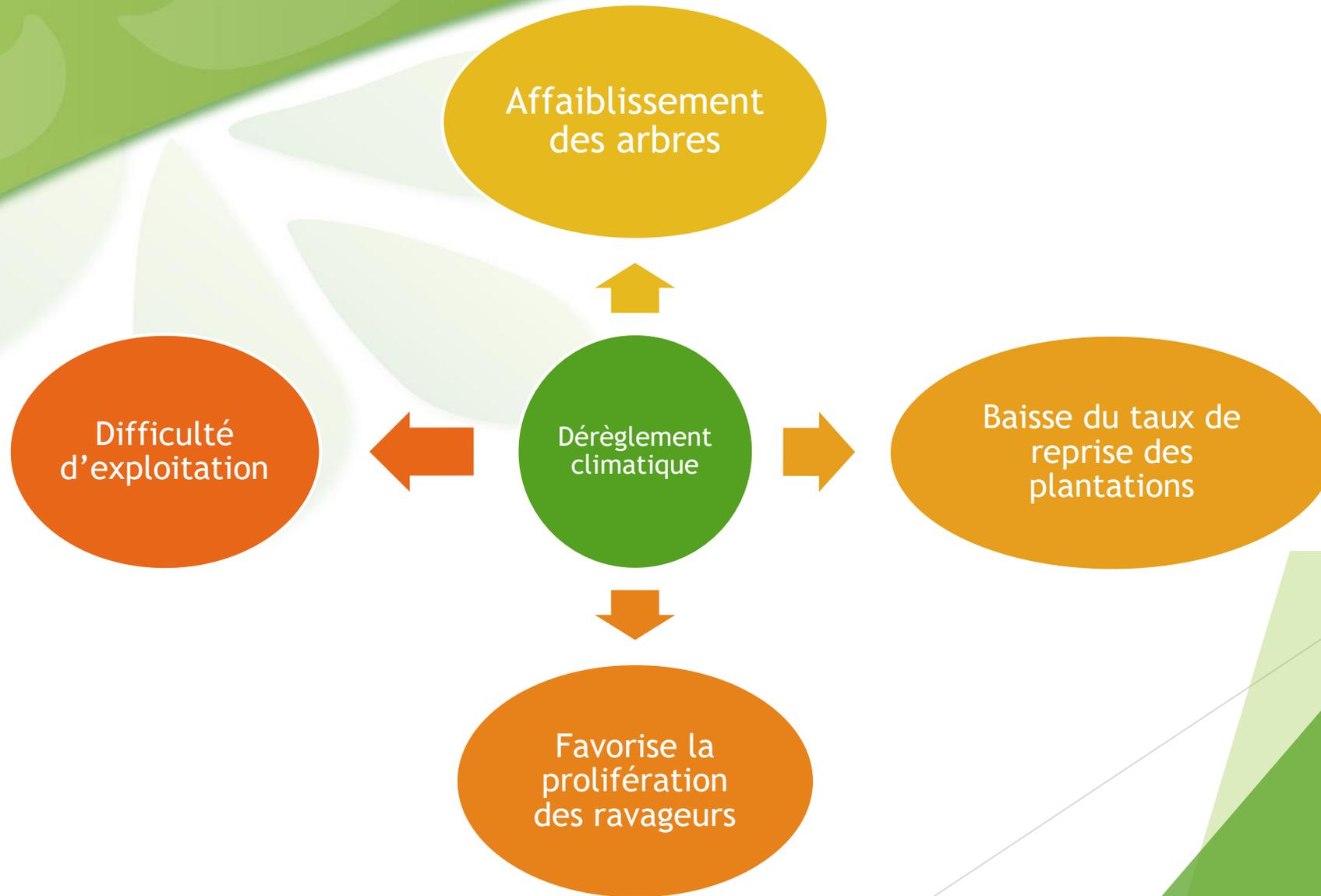
Évolution de la température moyenne annuelle mondiale de 1850 à 2019

Une crise climatique... quantifiée ?

- Quantification locale (+ 2 °C à Annecy-Meythet en 2022)
source données station météo France, alors qu'au niveau mondial de 1,15 °C
 - Questionnement climatique à partir de 2040 :
 - Ajout de risques non maîtrisables
 - Renouvellement des forêts aujourd'hui, pour l'avenir
 - Précis de sylviculture rédigés à climat constant

⇒ Enjeux, risques...
... mais opportunités ?

Conséquences pour la forêt



Une crise climatique... Qualifiée ?

⇒ Enjeux, risques...
... mais opportunités ?

⇒ Enjeux :

- ⇒ Maintenir les fonctions de la forêt
 - ⇒ Production de bois
 - ⇒ Environnementale
 - ⇒ Biodiversité
 - ⇒ Stockage de carbone
 - ⇒ Sociale
 - ⇒ Paysage
 - ⇒ Sécuritaire
 - ⇒ Chute de blocs
 - ⇒ Filtration de l'eau

⇒ Risques :

- ⇒ Forêt abandonnée
- ⇒ Capital de bois trop important et fragile
 - ⇒ Perte de ressource pour les propriétaires public et privés
 - ⇒ Perte d'emplois pour la filière
- ⇒ N'assure plus ses rôles de protection
 - ⇒ Physiques
 - ⇒ Chimiques
 - ⇒ Puits de Carbone

Une crise climatique... Qualifiée ?

Opportunités

- ⇒ Maintenir les fonctions de la forêt
- ⇒ Enjeu crucial pour la société
 - ⇒ Nouvelles sources de financements autre que la valeur bois
 - ⇒ Services « Ecosystémiques »

- ⇒ Nécessite aux propriétaires de gérer les parcelles
 - ⇒ Aller sur site, identifier les enjeux techniques
 - ⇒ Intervenir sur ses parcelles, réaliser une vraie sylviculture, diversifier ses essences
 - ⇒ Penser à la transmission inter-générationnelle

Une crise climatique... Quantifiée ?

Octobre 2024, *l'Emission Gap Report 2024*
(Programme des Nations Unies pour l'Environnement) indique :

Au niveau mondial :

Si tous nos engagements de l'accord de Paris, étaient tenus, nous serions à +2,6° C au niveau mondial par rapport au niveau pré-industriel

Un rapport indique que notre trajectoire est plutôt à 3,1 °C à l'horizon 2100.

=> Quelles conséquences au niveau local ? +3° C, +4° C, +5° C +6° C ?

Une crise climatique... Quantifiée ?

Prospectives Climatiques : exemple de Magland

Diagnostic Solutions de boisement			
	Essences avec IBS		
	Actuel	+1°C	+2°C
Chêne pubescent	0	0	1
Hêtre commun	1	1	1
Sapin pectiné	1	2	2
Pin sylvestre	2	2	2
Chêne pédonculé	4	4	4
Chêne sessile	4	4	4
Cèdre de l'Atlas	7	7	7
Douglas vert	10	10	10
Châtaignier (montagne continentale)	10	10	10
Châtaignier (plaine océanique)	10	10	10
Épicéa commun	10	10	10
Chêne vert	10	10	10
Chêne liège	10	10	10

Une crise climatique... Quantifiée ?

Prospectives Climatiques : exemple de Magland

Secteur	Surface	Essences reboisées
Mont-Ferron d'en bas (Alt : 1100 m)	3,30 ha	Mélèze d'Europe (44%) Pin noir d'Autriche (17%) Sapin pectiné (15%) Erable sycomore (11%) Epicéa commun (10%)
Lachat (Alt : 700- 850m)	2,24 ha	Pin noir d'Autriche (39%) Mélèze d'Europe (38%) Chêne pubescent (13%) Pommier sauvage (3 %) Poirier sauvage (3%) Merisier (3%) Cèdre de l'Atlas (6%)

Une crise climatique.. continue ?

- ⇒ Maintenir les fonctions de la forêt
- ⇒ Enjeu crucial pour la société
 - ⇒ Nouvelles sources de financements autre que la valeur bois qui est fluctuante
 - ⇒ Services « Ecosystémiques »

- ⇒ Dispositifs fiscaux :
 - ⇒ DEFI Forêt
 - ⇒ Amendement Monichon => exonération des $\frac{3}{4}$ de la valeur des frais aux mutations

⇒ Le premier échec c'est l'abandon

→ Se faire accompagner et agir !

Investissements 2023	DEFI ACQUISITION	DEFI TRAVAUX	DEFI ASSURANCE
Investissements éligibles	<p>Acquisitions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> parcelles boisées ou à boiser, lorsque la superficie de l'unité de gestion après acquisition est comprise entre 4 et 25 ha et à partir du 12 juillet 2023 d'au moins 4 ha. parts de groupements forestiers en numéraire parts de société d'épargne forestière (pour 60% du montant) 	<p>Travaux sylvicoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> plantation, dégagements, dépressage,... aménagement de desserte frais de maîtrise d'œuvre de ces travaux si le contribuable réalise lui-même les travaux : dépenses concernant les achats de fournitures et de petits matériels 	<p>Versements de cotisations (ou fractions de cotisations) d'assurance couvrant le risque tempête ou d'incendie.</p>
Plafonds	<p>Montants maximums annuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> célibataire : 6 250 € couple : 12 500 € <p>En zones de montagne, les montants des acquisitions réalisées les 3 années précédentes pour constituer l'unité de gestion peuvent être pris en compte, dans la limite des plafonds.</p> <p>Les aides publiques reçues en raison des acquisitions sont à déduire des bases de calcul du crédit d'impôt. La déduction s'opère avant le plafonnement des dépenses.</p>	<p>Montants maximums annuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> célibataire : 6 250 € couple : 12 500 € <p>Les aides publiques reçues en raison des travaux forestiers sont à déduire des bases de calcul du crédit d'impôt. La déduction s'opère avant le plafonnement des dépenses.</p> <p>RQ : dépenses payées en prélevant sur un Compte d'Investissement Forestier et Assurance (CIFA) non éligibles.</p>	<p>Montant maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plafond de cotisation éligible : 15 €/ ha célibataire : 6 250 € couple : 12 500 € <p>Les aides publiques reçues en raison de la cotisation sont à déduire des bases de calcul du crédit d'impôt. La déduction s'opère avant le plafonnement des dépenses.</p> <p>RQ : dépenses payées en prélevant sur un Compte d'Investissement Forestier et Assurance (CIFA) non éligibles</p>
Taux du crédit d'impôt	25 %	25 %	76 %
Report de l'excédent de dépense	Non	Report sur les 4 années suivantes dans la limite des plafonds. Report sur les 8 années suivantes en cas de sinistre.	Non
Unités de gestion	Surface comprise entre 4 ha et 25 ha après achat (condition non applicable pour les acquisitions de parts sociales de groupements forestiers)	Sans minimum de surface mais nécessité que la forêt soit gérée selon un PSG ou un RTG, ou à partir du 12 juillet 2023, et sauf pour les groupements forestiers, selon un CBPS avec un programme de coupes et de travaux approuvé par le CRPF.	Pas de conditions
Conditions et engagements du propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> conserver les biens acquis pendant 15 ans, ou les parts de groupements forestiers durant 8 ans gérer la propriété pendant 15 ans conformément à un document de gestion durable (PSG si plus de 10 ha, et RTG ou CBPS entre 4 et 10 ha, pour les GF PSG ou RTG), dont elle devra être dotée dans les 3 ans suivant l'achat reboiser les terrains nus dans un délai de 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> conserver la propriété durant 8 ans ou les parts de groupement forestier pendant 4 ans, lorsque les dépenses ont été payées par un GIEEF en rester membre pendant 4 ans la propriété doit présenter, au moment des travaux, une garantie (PSG, RTG) ou, à partir du 12 juillet 2023, une présomption de garantie de gestion durable (CBPS) (1) appliquer une garantie ou une présomption de garantie de gestion durable durant 8 ans Plantations et semis : plants et graines conformes à l'arrêté régional relatif aux aides de l'état 	<p>Fournir l'attestation de l'entreprise d'assurance précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'identité et adresse de l'assureur la nature des risques couverts le nombre d'hectares assurés contre le risque tempête le montant de la cotisation d'assurance versée pour couvrir ce risque au titre de l'année civile

➔ Avez-vous des questions ?

➔ Se faire accompagner et agir !

nicolas.anfray@cnpf.fr / 06.16.31.18.23



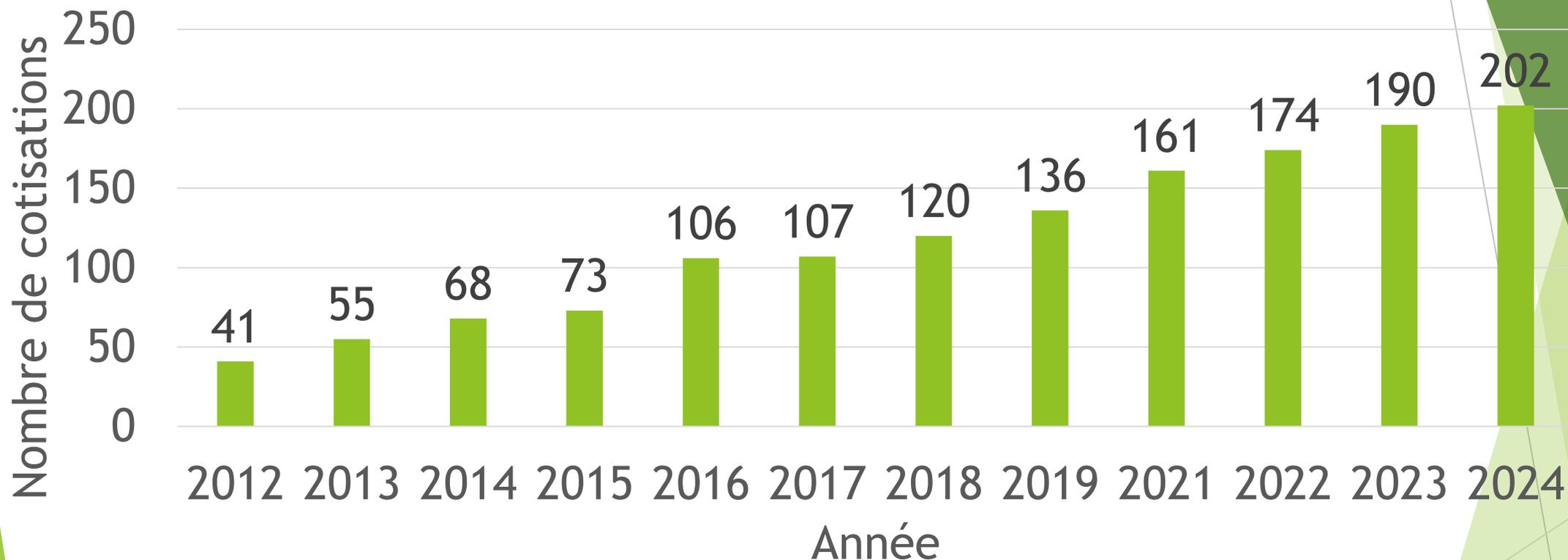
Situation financière et cotisations

Total banque au 30/06/2023	4 250,47		
Recettes		Dépenses	
Virement UFP (adhésions) (172 adhérents * 5 €)	860,00	AG UFP 74	48,00
		Forêt ouvertes (Marignier)	270,09
TOTAL RECETTES	860,00	TOTAL DEPENSES	318,09
TOTAL BANQUE au 30/06/2024	4 792,38		

Comptes approuvés à l'unanimité le 21/11/24

Cotisations et cotisants

Evolution de la section Faucigny



Au 14/11/2024 : 202 adhérents (+6%) pour 1598 ha (+8%) en 1 an

Pour info : total du secteur : +17 000 propriétaires pour +25 000 ha

**Attention à bien respecter les années civiles pour les adhésions afin de vraiment bénéficier de l'assurance.
Payer votre adhésion à l'automne vous fera adhérer pour l'année d'après.**

Point sur les activités 2024

❖ Passage de l'UFP74 sur Radio Mont-Blanc !

internationale des forêts, l'Union des Forestiers Privés de la Haute-Savoie (UFP74) organisera dans le département ce samedi 23 mars l'opération "Forêts ouvertes".



A cette occasion les propriétaires forestiers privés accueillent les visiteurs sur leurs parcelles à partir de 9h30 pour leur expliquer, de manière vivante, l'ensemble des services rendus par la forêt, comme par exemple la production de bois pour se loger, se meubler, se chauffer, la protection des sols ou de la ressource en eau. Cet événement est donc l'occasion de se mettre au vert en allant se ressourcer en nature, entre les arbres, mais c'est surtout l'opportunité de rappeler pourquoi la forêt est indispensable comme l'explique Jean-Louis Berthod, président de l'Union des Forestiers Privés section Faucigny en Haute-Savoie.



Dame nature : redécouvrez la forêt ce samedi 23 mars avec des sorties encadrées

Publié par La Rédaction Radio Mont Blanc - 21 mars 2024 à 09h04 - Mis à jour le 21 mars 2024 à 09h11

Leschaux

- Fillière (Thorens-Glières), domaine de la sapinière, 912T Allée de la Sapinière
- Gruffy, parking de la Praille chemin de la grange à Mizan
- Marignier, "Parking des Gardes", lieu-dit "Le Foué" route de Monnaz

Rendez-vous à l'un de ces points de départ à 9h30, et ensuite, voilà à quoi s'attendre.



N'oubliez pas de prévoir des chaussures pour marcher confortablement et des vêtements adaptés à la météo pour l'opération "Forêts ouvertes" ce samedi 23 mars 2024.

Contact : forets.ouvertes@fransylva.fr, www.UFP74.com, ou Lombart Christian 06 07 84 57 20

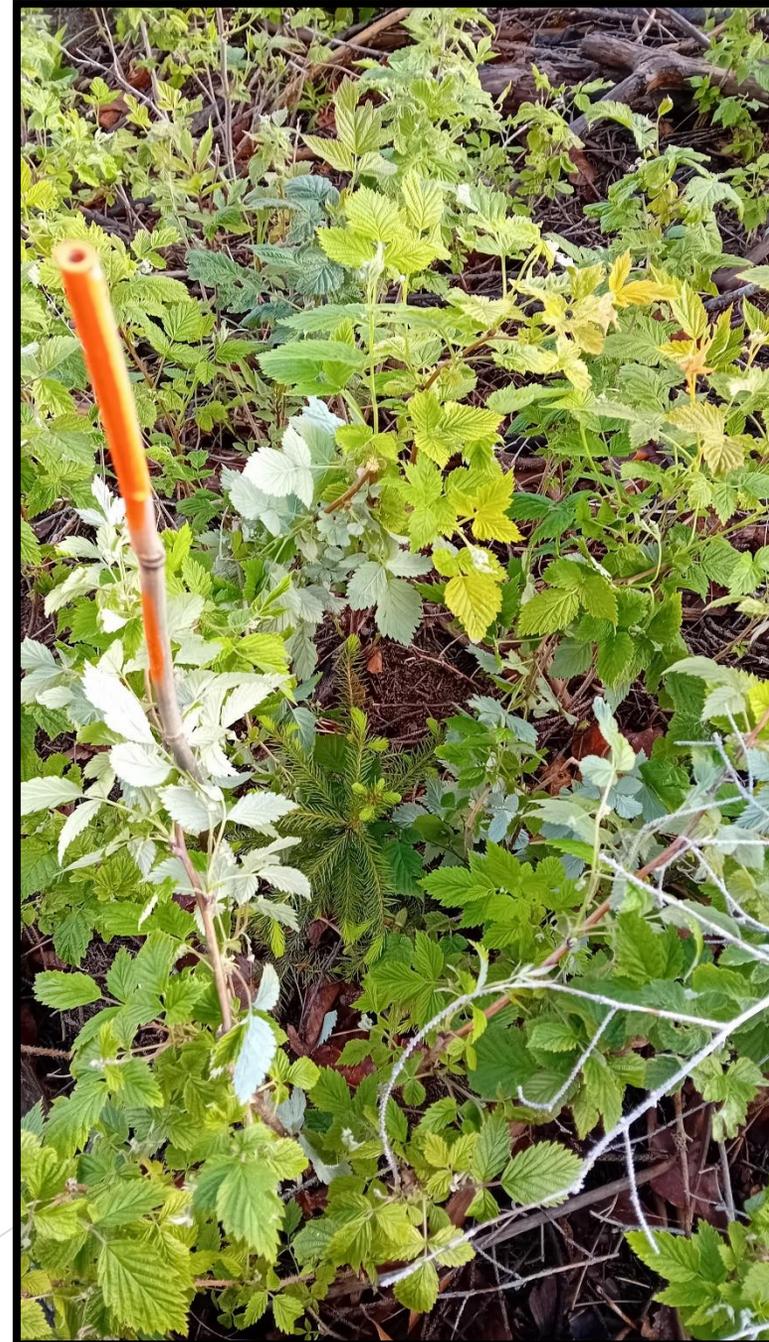
Point sur les activités 2024

❖ Les Forêts Ouvertes, à Marignier - 23/03/24



Point sur les activités 2024

- ❖ Les dégagements de la plantation à Nancy-sur-Cluses
25/05/24



Point sur les activités 2024

❖ Retrouver ses Limites à Samoëns - 15/06/24



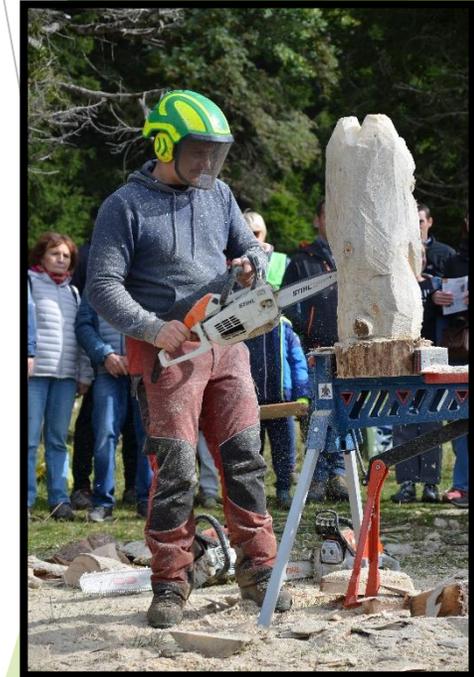
Point sur les activités 2024

❖ Intervention de l'UFP en réunion publique à Arâches-la-Frasse 01/07/24



Point sur les activités 2024

- ❖ Assemblée Générale Départementale le 6 avril 2024
- ❖ Participation à la Fête de la Forêt avec les autres sections - les 28 et 29 septembre 2024 au Semnoz.



- ❖ Envoi d'information relative à une visite à la nouvelle scierie à Gravin à Magland (début septembre)

=> De bons retours, une 50aine de visites !

Année 2024 : réunion encore à faire

- ▶ Reste à faire :
- ▶ Visite de peuplement « alternatifs » :
 - ▶ RDV à Sciez dans le Chablais, chez M. ROSSIER le samedi 7 décembre 2024 !
Durant une matinée nous allons voir des peuplements.
 - ▶ Au programme : étude de sol, identification des contraintes, le chêne, le changement climatique et les choix de gestion du propriétaire... n'hésitez pas à venir !
- ▶ Visite de l'Eco-musée de Thônes => toujours pas réalisé... mais peut être un jour !

Année 2025 : propositions d'un programme

- ▶ Mars : Semaine internationale des Forêts :
 - ▶ Thème cette année c'est « Forêt et Climat » donc organisation d'un Atelier Fresque du Climat
- ▶ Mai - Juin Réunion à Samoëns : Gestion forestière
- ▶ Mai - Juin Réunion à Magland : dégagement des plants secteur Lachat + visite scierie
- ▶ Automne - Visite Scierie à Gravin (Magland) dans les journées du patrimoine
- ▶ Autre réunion technique : visite de la chaufferie Bois-Energie à Arâches-la-Frasse : utilisation de la ressource
- ▶ A noter :

Assemblée Générale Départementale UFP : le samedi 22 mars 2024 à Bonneville (AGORA)

Voyage d'étude : Région Centre : Chênes : du merrain au vin. Etude faisabilité de cette excursion en cours.

De nombreuses demande d'intervention dans les écoles : éventuellement Arâches-la-Frasse, Cluses, Marignier.

Renouvellement de la section Faucigny

► Bureau actuel de la section:

Président: M. Jean-Louis BERTHOD

Secrétaire : Mme Laurence SGRO - démissionnaire Trésorier : M. Gilbert MORET

► Membres du bureau:

M. Julien BAUD

M. Thierry BERARD

M. Frédéric ANTHOINE

M. Stéphane BASTIAN - démissionnaire

Mme Marie-Claude GEVAUX

M. Jean-Claude PELLIER

► Appel aux candidatures:

Renouvellement des membres du bureau de la section

Arrivée de M. JACQUARD



Merci pour votre attention

Une question? => faucigny@ufp74.fr

